

Projet de
Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS 2007 – 2009)
de XXXXXXXX

Le Préfet de la Gironde,
Francis IDRAC

Le Maire de XXXX
XXXXXX XXXXXX

Le Président de la
Communauté urbaine de Bordeaux,
Alain ROUSSET

Vu la décision du Comité interministériel de la ville du 9 mars 2006 initiant la démarche d'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale,

Vu la circulaire du ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des CUCS,

Vu la circulaire du Délégué interministériel à la ville du 15 septembre 2006 relative à la géographie prioritaire des CUCS, contenu et calendrier de mise en oeuvre,

Vu la délibération du Conseil municipal du XXXX relative au contrat urbain de cohésion sociale de XXXXX, signé entre l'Etat et la commune

Vu la délibération communautaire du 23 février 2007 relative à l'orientation communautaire de la politique de la ville

Conviennent ce qui suit :

Article 1

L'Etat, la commune de XXXXX et la communauté urbaine de Bordeaux s'engagent, sur une durée de trois ans renouvelable une fois, à mettre conjointement en œuvre le projet **des quartiers XXXXX** décliné dans le présent document, intitulé « contrat urbain de cohésion sociale de XXXXX ».

Article 2

Le présent contrat sera complété par des annexes précisant :

- ✓ Le plan d'action à mettre en œuvre pendant la durée du contrat sur la base de fiches action
- ✓ Les modalités de suivi du programme d'action (indicateurs)
- ✓ Le plan de financement des actions décrites ci-dessus

Article 3

Le Préfet de la Gironde, le maire de XXXXX et le Président de la communauté urbaine de Bordeaux sont chargés conjointement de l'exécution du présent contrat.

Fait à XXXXX, le XXXXXX

L'Etat, représenté par le
Préfet de la Gironde
Délégué de l'Agence
Nationale pour la Cohésion
Sociale

La commune de XXXX
représentée par
XXXXXX XXXXX,
Maire de XXXX

La communauté urbaine de
Bordeaux, représentée par
Alain Rousset, Président

En présence de

GEOGRAPHIE PRIORITAIRE CUCS 2007 - 2009
retenus par l'Etat au 10 janvier 2007

CUCS 2007 - 2009 Agglomération Bordeaux	Zonage	Quartiers CUCS	niveau de priorité Etat	ANRU	Ancien contrat de ville (2000 - 2006)
Ambarès et Lagrave	-	Bel air Les Erables	3		nouveau
Bassens	- - -	Le Moura Prévert Le Bousquet Meignan	2 2 3	oui	oui oui nouveau
Bègles	ZRU ZUS ZUS	Yves Farge Paty Monmousseau Thorez-Goelands	1 2 3 3	oui (ORU)	oui oui (2 quartiers réunis) oui perte du quartier le Dorat
Bordeaux	ZRU ZRU ZUS - - ZRU ZRU ZRU	St Jean Belcier Carle Vernet St Michel Chartrons Grand Parc Lac Les Aubiers Bacalan-Claveau Benaugue	1 2 2 2 2 1 1 1	oui	oui (2 quartiers réunis) oui oui oui oui oui oui + Bastide
Cenon	ZFU ZFU ZRU	08-mai-45 Palmer Bas cenon	1 2 3	oui	oui (Sarailière + Marègue) oui oui
Eysines	-	Grand caillou	2		oui
Floirac	ZRU ZFU	Libération Dravemont	1 1	oui	oui oui
Le Bouscat	-	Lyautey-Champ de courses	3		oui
Lormont	ZFU ZFU -	Carriet Génicart Grand Tressan	1 1 3	oui oui	oui oui + Alpilles Cavallès oui + Vieux bourg perte de Vieux bourg
Mérignac	ZUS - -	Beaudésert Le Burck Les pins Capeyron	2 2 2	CD	oui oui oui (dont Les Fleurs) perte de Beutre
Pessac	ZRU	Saige Chataigneraie Ladonne	1		oui perte de Haut-Livrac (ZUS)
Ste Eulalie (hors CUB)	-	Les bleuets Les acacias	1	en cours	oui
Talence	ZRU	Thouars	1	en cours	oui
Villenave d'Ornon	ZRU	Sarcignan	2		oui

**33 quartiers prioritaires
dont 1 hors CUB**